

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD19

présenté par
Mme Bono-Vandorme

ARTICLE 38

À l'alinéa 53, supprimer les mots :

« , et modifiant les directives 98/26/CE et 2014/65/UE ainsi que le règlement (UE) n° 236/2012 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.